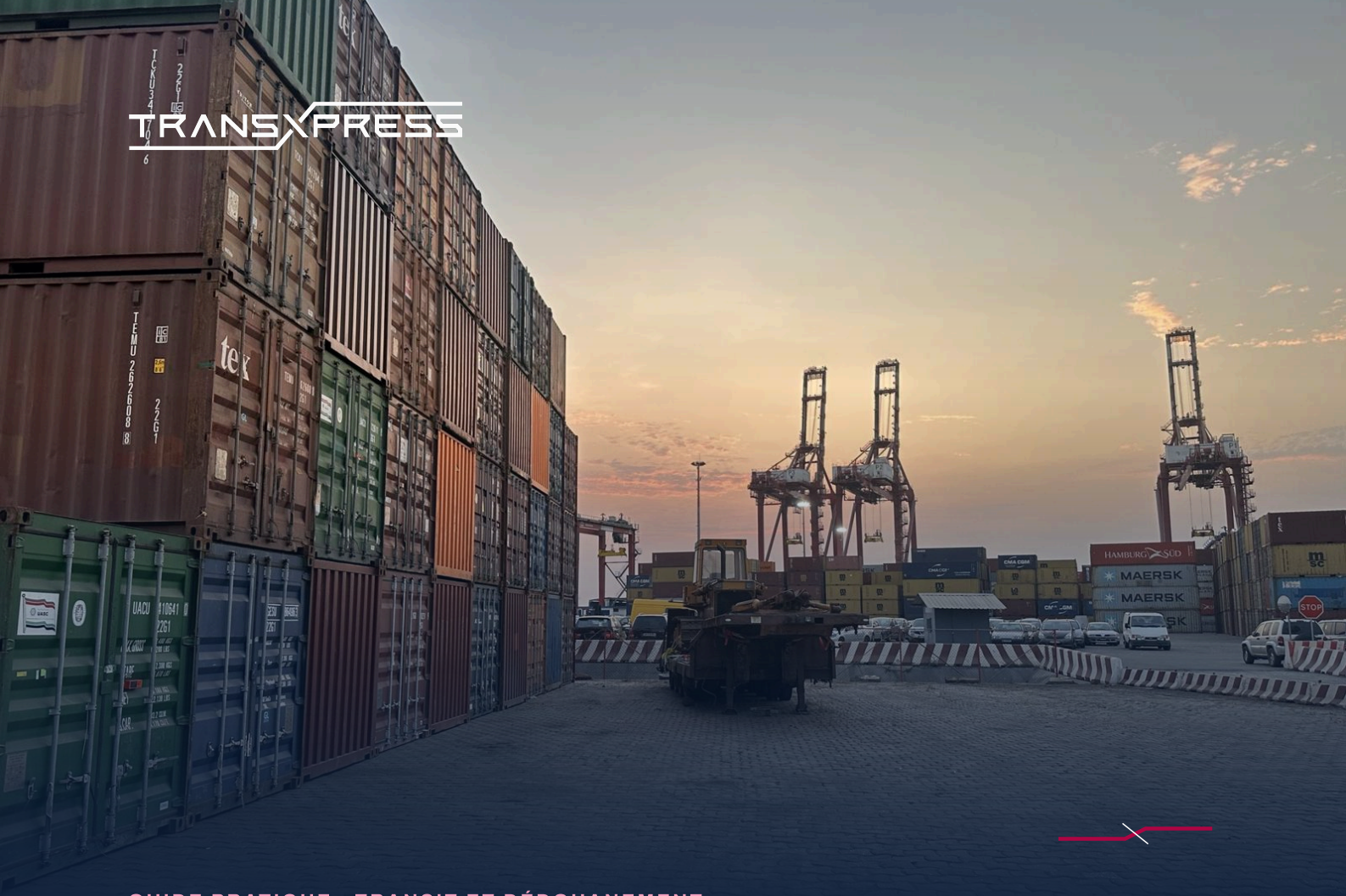


GUIDE PRATIQUE · TRANSIT ET DÉDOUANEMENT

Surestaries, détention et magasinage au port de Conakry : comprendre et éviter les frais

Sur un dossier d'import, les frais qui surprennent le plus sont rarement les droits de douane : ce sont les jours de trop. Surestaries, détention et magasinage s'accumulent chaque jour au-delà de la période gratuite, et sur plusieurs conteneurs la facture monte vite. Voici comment ils se calculent et comment les éviter.

SOMMAIRE

01 Trois frais, trois créanciers
02 Comment se compte la franchise
03 Pourquoi les jours s'accumulent
04 Les gestes qui évitent ces frais
05 Vérifier une facture de surestaries
06 Ce que nous faisons pour vous

01 Trois frais, trois créanciers

- Surestaries (demurrage) : facturées par la compagnie maritime quand le conteneur plein reste au port au-delà de la franchise.
- Détention : facturée par la compagnie quand le conteneur, une fois sorti du port, n'est pas rendu vide dans le délai prévu.
- Magasinage : facturé par le terminal ou le port pour le stockage de la marchandise ou du conteneur après la période gratuite.

> Selon les compagnies, surestaries et détention sont comptées séparément ou regroupées dans une franchise unique. Lisez les conditions de votre compagnie avant l'arrivée.

02 Comment se compte la franchise

La franchise est un nombre de jours gratuits, fixé par la compagnie ou le terminal, et parfois négocié à la réservation. Elle démarre en général au déchargement du navire. Au-delà, chaque jour est facturé selon un barème qui augmente souvent par paliers.

Le calcul est simple : nombre de jours au-delà de la franchise, multiplié par le tarif journalier de la période concernée. Vérifiez toujours les dates de déchargement, de sortie et de restitution du vide sur la facture.

03 Pourquoi les jours s'accumulent

- Documents arrivés après le navire : la déclaration ne peut pas partir.
- Désignation, poids ou valeur contestés, qui envoient le dossier en contrôle approfondi.
- Paiement des droits tardif, qui repousse le bon à enlever.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

- Pas de camion disponible le jour où tout est prêt.
- Retour du conteneur vide retardé par le déchargement sur site.

04 Les gestes qui évitent ces frais

1. Négocier une franchise adaptée au moment de la réservation du fret, surtout pour un site éloigné.
2. Envoyer les documents à votre commissionnaire avant l'arrivée du navire.
3. Prévoir le financement des droits et taxes avant le déchargement.
4. Réserver le transport en même temps que la déclaration.
5. Organiser le dépotage rapide sur site et le retour du vide, ou le dépotage au port si le site est loin.

05 Vérifier une facture de surestaries

Rapprochez la facture des dates réelles : arrivée et déchargement du navire, sortie du conteneur, restitution du vide. Vérifiez la franchise appliquée et le barème. Une erreur de date ou de franchise se conteste auprès de la compagnie, pièces à l'appui, avant le paiement si possible.

06 Ce que nous faisons pour vous

TransXpress suit pour chaque conteneur la date de fin de franchise, prépare le dossier avant l'arrivée et vérifie les factures de compagnie et de terminal avant de les régler. Ces frais vous sont refacturés au coût réel, avec leurs reçus.

? Questions fréquentes

Quelle est la différence entre surestaries et détention ?

Les surestaries courent tant que le conteneur plein reste au port ; la détention court après sa sortie, tant que le conteneur vide n'est pas rendu à la compagnie.

Le magasinage est-il payé à la compagnie maritime ?

Non, le magasinage est facturé par le terminal ou le port pour le stockage, en plus d'éventuelles surestaries de la compagnie.

Peut-on négocier la franchise ?

Souvent oui, au moment de la réservation du fret, surtout pour des volumes réguliers ou des sites éloignés.

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

Guide d'information générale rédigé par TransXpress. Les règles douanières et les procédures évoluent : chaque dossier se vérifie avec les documents et la réglementation en vigueur. Ce guide ne constitue ni un devis ni un engagement.

TRANSXPRESS

© 2026 TRANSXPRESS SARL · Document protégé, reproduction interdite sans autorisation écrite

TRANSXPRESS

UN SEUL INTERLOCUTEUR, DU PORT À VOTRE SITE

Approvisionnement, transit et dédouanement, transport lourd et location d'engins en Guinée.

TransXpress accompagne les opérateurs miniers, industriels et de construction en Guinée et sur les corridors vers le Mali et la Sierra Leone. Un nom, un numéro et quelques mots suffisent : nous vous rappelons sous 24 h ouvrées.

DEVIS

transxpress.co/#devis

WHATSAPP

+224 610 36 36 52

E-MAIL

info@transxpress.co

BUREAU

Résidence Micheline, Camayenne, Dixinn, Conakry

© 2026 TRANSXPRESS SARL, RCCM GN.TCC.2022.B.01359. Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur : toute reproduction, diffusion ou adaptation, totale ou partielle, sans l'autorisation écrite de TRANSXPRESS SARL est interdite. Version en ligne : transxpress.co/guides/surestaries-detention-magasinage-conakry/